

# CHAPITRE XXIV.—RÉGIME MONÉTAIRE ET SYSTÈME BANCAIRE; FINANCE COMMERCIALE DIVERSE

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
<b>Partie I.—Régime monétaire et système bancaire</b> .....	900	<b>SECTION 5. COMMERCE BANCAIRE</b> .....	910
SECTION 1. <b>ESQUISSE HISTORIQUE</b> .....	900	Sous-section 1. <b>Historique</b> .....	910
SECTION 2. <b>LA BANQUE DU CANADA</b> .....	901	Sous-section 2. <b>Statistiques combinées</b> des banques à charte.....	912
Sous-section 1. <b>Loi de la Banque du</b> <b>Canada et ses modifications</b> .....	901	Sous-section 3. <b>Statistiques particu-</b> <b>lières des banques à charte</b> .....	921
Sous-section 2. <b>La Banque du Canada</b> <b>et ses relations avec le système fi-</b> <b>nancier canadien</b> .....	902	SECTION 6. <b>CAISSES D'ÉPARGNE DE</b> <b>L'ÉTAT ET AUTRES</b> .....	926
Sous-section 3. <b>Opérations de la Ban-</b> <b>que du Canada</b> .....	903	SECTION 7. <b>CHANGE ÉTRANGER</b> .....	929
Sous-section 4. <b>Projet d'une Banque</b> <b>d'expansion industrielle</b> .....	904	Sous-section 1. <b>Taux du change</b> .....	929
SECTION 3. <b>RÉGIME MONÉTAIRE</b> .....	904	Sous-section 2. <b>Contrôle du change</b> <b>étranger en temps de guerre</b> .....	930
Sous-section 1. <b>Monnaie canadienne</b> .....	904	<b>Partie II.—Finance commerciale di-</b> <b>verse</b> .....	930
Sous-section 2. <b>Billets du Dominion</b> <b>et de la Banque du Canada</b> .....	906	SECTION 1. <b>COMPAGNIES DE PRÊT ET DE</b> <b>FIDUCIE</b> .....	930
Sous-section 3. <b>Billets des banques à</b> <b>charte</b> .....	907	SECTION 2. <b>COMPAGNIES DE PETITS PRÊTS</b> <b>AUTORISÉS ET PRÊTEURS D'ARGENT</b> <b>AUTORISÉS</b> .....	935
SECTION 4. <b>RÉSERVES MONÉTAIRES</b> .....	908	SECTION 3. <b>VENTES D'OBLIGATIONS CA-</b> <b>NADIENNES</b> .....	936
Sous-section 1. <b>Réserves de la Ban-</b> <b>que du Canada</b> .....	908	SECTION 4. <b>BÉNÉFICES D'EXPLOITATION</b> <b>DES CORPORATIONS ET REVENUS</b> <b>NETS DES ACTIONNAIRES</b> .....	939
Sous-section 2. <b>Réserves en espèces</b> <b>des banques à charte au Canada</b> ... ..	909		

Dans ce chapitre sont réunies les statistiques touchant les institutions et les opérations financières autres que les assurances. Celles-ci sont étudiées séparément au chapitre XXV.

## PARTIE I.—RÉGIME MONÉTAIRE ET SYSTÈME BANCAIRE

### Section 1.—Esquisse historique

Aux pages 934-940, inclusivement, de l'Annuaire de 1938 paraît une esquisse historique du régime monétaire et du système bancaire au Canada. Certains traits du système bancaire central y ont été marqués qui ont finalement conduit à l'établissement de la Banque du Canada. Ces traits sont les suivants, par ordre chronologique:—

1.—*Emission centrale de billets*, établie définitivement lors de l'émission des billets du Dominion, en vertu de la loi de 1868.

2.—*L'Association des Banquiers Canadiens*, établie en 1900, chargée d'assurer une plus étroite collaboration entre les banques en ce qui concerne l'émission des billets, la surveillance du crédit et divers autres aspects de l'activité bancaire.

3.—*Les réserves centrales d'or*, établies en vertu de la loi des banques de 1913.

4.—*Facilités de réescompte*, d'abord établies comme mesures de guerre en vertu de la loi financière de 1914 et incorporées ensuite définitivement au système bancaire par la loi financière de 1923, qui autorise le Ministre des Finances à livrer des billets du Dominion aux banques contre le dépôt de garanties autorisées. Cette loi fournit aux banques le moyen d'augmenter à volonté leurs réserves en espèces ayant cours légal.